

Les grosses ficelles d'une enquête trop bien ficelée ou la décision pré faite

Des commissaires enquêteurs qui ne se souviennent pas d'avoir déjà pris parti, Réseau Ferré de France qui ne s'en souvient pas non plus, des Préfets qui l'ont oublié aussi et les acceptent sur deux enquêtes publiques indissociables.

Des Préfets qui croient au don d'ubiquité et nomment des enquêteurs, dont un Président de Commission, pour des enquêtes simultanées à 2 jours d'intervalle.

- Un commissaire qui ne se souvient plus de son nom ni de celui de son frère et 13 commissaires enquêteurs qui « invitent » RFF à contacter l'entreprise du frangin,
- un autre qui ne se souvient plus que son cabinet (et peut être lui-même) a travaillé sur le dossier Lyon Turin Ferroviaire,
- douze commissaires enquêteurs qui ne s'aperçoivent pas que "Truchet" (nom d'un commissaire enquêteur) et "Truchet TP" (société de son frère) présentent une homonymie qui peut les interroger,
- des commissaires enquêteurs qui ont le don d'ubiquité à plus de cent kilomètres,
- un autre qui affiche dans la presse son voyage politique à Bruxelles de motivation sur le Lyon Turin ...

C'est le cocktail explosif que l'on trouve dans le recours contre la déclaration d'utilité publique du Lyon-Turin remis le 23 octobre 2013 au Premier Ministre, au Ministre de l'Environnement et celui des Transports.

Pour un projet pharaonique de plus de 26 Milliards d'€uros selon la Cour des Comptes, ça fait désordre.

Les partisans du projet s'étaient réjoui de l'avis favorable de la Commission d'Enquête, Jean Marc Ayrault, bien inspiré, s'est appuyé sur cet avis pour signer la déclaration d'utilité publique le 23 août 2013, il n'est pas sûr que le Conseil d'État se réjouira d'une enquête si bien ficelée.

Bien informé, le Premier Ministre ne pourra pas dire qu'il ne savait pas, comme dans un dossier d'évasion fiscale bien connu. Le Premier Ministre et ses deux ministres sont dûment informé sur 170 pages depuis un mois ont encore un mois pour dénoncer les irrégularités graves.

La Cour des Comptes avait déjà écrit le 1er août 2012 que : « *La grande implication des collectivités territoriales concernées, **fortement** représentées dans les instances décisionnelles et techniques de ce projet, **explique également cette dynamique.*** » (page 2/8), pointant clairement le lobbying des élus et des milieux d'affaires de Rhône Alpes.

Monsieur Thierry REPENTIN Ministre des Affaires Européennes et vice Président de Chambéry Métropole, défenseur du projet devant le parlement, était-il déjà visé ?

Le Conseil d'État a rappelé que le critère est qu'il ne doit pas y avoir de raison de douter de l'impartialité d'un Commissaire enquêteur. (CE, 22 juin 2010, n° 329888).

Ajoutons la présence d'entreprise liées à la Mafia sur le chantier Lyon Turin Ferroviaire et la condamnation de l'ancien Directeur Général et le Directeur des travaux à de la prison pour trucage d'appel, la révélation des évaluations internes de LTF qui permet aux entreprise de s'aligner, et le tableau est complet.

Pas sûr que le Conseil d'État apprécie le mélange des genres... mais le Premier Ministre aura été informé.

Contact Presse : Daniel Ibanez 06 07 74 10 17